

Trophée régional des écoles de cyclisme Côte d'Azur 2011.

1-Règlement général

Le trophée régional Côte d'Azur 2011 est ouvert aux catégories suivantes

Catégories	Âges
Pré licenciés	4 à 6 ans
Poussins	7 et 8 ans
Pupilles	9 et 10 ans
Benjamins	11 et 12 ans

Développements braquets

Pour l'ensemble des manches, le développement est limité à 5.60 m (42/16 pour des roues de 700 mm).

Matériel

Les vélos doivent être conformes au règlement UCI.

Les vélos de cyclo-cross ainsi que les VTT sans additif de guidon sont Autorisés.

Équipement vestimentaire – sécurité

Le port du casque homologué et les gants sont obligatoires.

Les vélos doivent être équipés de 2 freins en bon état.

Les potences et les guidons doivent être bouchés.

Code de bonne conduite

Le non respect de la réglementation, le manque de civilité, d'un coureur, d'un supporter (parents, coureurs ou dirigeant) à l'encontre des commissaires sera sanctionné par une pénalité.

Pénalités

Après concertation des commissaires, un coureur pourra être sanctionné. Les pénalités allant de :
 1 faute (soit 5 secondes de pénalité sur les épreuves d'adresse et ou de vitesse).

Le déclassement (rétrogradation de place dans le classement de l'épreuve en cours).

La mise hors course.

2-Règlement des manches

Le trophée régional Côte d'Azur 2011 est composé de trois manches.

Les coureurs ont l'obligation de participer aux trois manches.

Toutes les manches sont dirigées par un jury composé d'au moins trois commissaires école de cyclisme. Commissaire ayant reçu une formation spécifique pour arbitrer les épreuves des jeunes.

Manche Adresse / Vitesse. (Pré licenciés, Poussins)

L'épreuve de vitesse, comporte deux chronométrages de 60 mètres (départ tenu), le meilleur des deux temps sera retenu le second servira à un éventuel départage.

En cas d'incident mécanique reconnu, électronique, bris de chaîne, crevaison ou de chute, le coureur repartira le dernier.

Le saut de chaîne et la sortie du pied de la pédale ne seront pas reconnus comme incident.

L'épreuve d'adresse : le départ se fera non tenu.

La première place de la manche adresse / vitesse sera attribuée au meilleur temps global des deux épreuves. En cas d'égalité entre deux coureurs sur le temps total des deux épreuves, le départage sera en faveur du coureur ayant commis le moins de faute, puis si nécessaire le second temps réalisé à la vitesse.

Attribution des points pour le classement général :

Les points marqués correspondront à la place du coureur dans la manche :

1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, 3^{ème} 3 points, etc.

Manche mixte QCM /mécanique et Vitesse. (Pupilles, Benjamins)

Epreuve chronométrée comportant le tirage au sort d'un QCM de 6 questions et pour la partie mécanique le démontage et remontage d'un roue avant.

Pénalités QCM : 10 secondes par réponse erronée.

Pénalités Mécanique : 5 secondes par faute.

Attribution des points pour le classement :

Les points marqués correspondront à la place du coureur dans la manche :

1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, 3^{ème} 3 points, etc.

Epreuve de vitesse. (Séries en fonction du nombre de participants)

Elle se déroule sur une distance d'environ 300 mètres

Le départ se fera non tenu et donné au sifflet.

Les concurrents devront conserver leur ligne et ils ne devront pas faire de manœuvre pour empêcher l'adversaire de passer.

Toutes fautes caractéristiques feront l'objet d'un déclassement.

Attribution des points pour le classement :

Les points marqués correspondront au barème suivant :

1^{er} 1 point, 2^{ème} 3 points, 3^{ème} 5 points, 4^{ème} 7 points, etc.

Le classement général de la 3^{ème} et dernière manche se fera par l'addition des points Obtenus dans l'épreuve QCM / Mécanique et de l'épreuve de vitesse.

En cas d'ex aequo, seul le classement de l'épreuve QCM / mécanique départagera les coureurs.

Manche régularité route.

Distance maximum :

Pré licenciés : 1 km

Poussins: 5 km

Pupilles: 10 km

Benjamins: 15 km

Le port du bidon ne sera permis, après accord des commissaires, que pour la catégorie benjamin.

Les ravitaillements même en boisson ne sont pas autorisés.

Attribution des points pour le classement général :

Les points marqués correspondront au barème suivant :

1^{er} 1 point, 2^{ème} 3 points, 3^{ème} 5 points, 4^{ème} 7 points, etc.

Manche cyclo-cross

Durée maximum :

Pré licenciés : 3'

Poussins : 5'

Pupilles: 7'

Benjamins: 10'

Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir s'effectuer à vélo ou par soulevé (portage interdit).

Attribution des points pour le classement général :

Les points marqués correspondront au barème suivant :

1^{er} 1 point, 2^{ème} 3 points, 3^{ème} 5 points, 4^{ème} 7 points, etc.

3-Classement général individuel.

Le classement général individuel, dans chacune des catégories, se fera par l'addition des points obtenus dans l'ensemble des manches, par le coureur. Le titre de champion régional sera attribué au coureur totalisant le plus petit nombre de points.

En cas d'ex aequo, seul le classement de la manche adresse/vitesse (Pré licenciés, Poussins) et de la manche mixte QCM, mécanique. (Pupilles, Benjamins) départagera les coureurs.

4-Classement général des écoles de cyclisme

Il sera comptabilisé la meilleure place du premier pré licencié, poussin, pupille et benjamin de chaque équipe dans chacune des trois manches.

L'école qui aura additionné le plus petit nombre de points remportera le titre régional

Pénalité : les équipes incomplètes seront pénalisées des nombres de points en fonction du nombre de partants dans la catégorie où il manque un coureur à l'équipe.

(Exemple: si au départ il y a 9 poussins l'équipe qui ne présentera pas de poussin marquera les 10 points de la place de 10^{ème} pour les manches adresse/vitesse et cyclo-cross et les 19 points de la place de 10^{ème} pour la manche de régularité). Ceci afin de ne pas décourager les clubs qui ne peuvent pas présenter une équipe au complet.